



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

Safety, quality and environmental services

☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11

☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☐ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. ☒

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Surel

N° de TVA: BE453155591

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Netmanagemat

Compteur: n°: NP index: 40 A max

Type de comptage: ☐ jour ☒ bihoraire ☐ nuit

RAPPORT n°: C15/P.04040692/ben

Membre n°:

Installation: Nom: Maingy

Adresse: Graveline 231 2e

6000 Charleroi

Date de visite: 20/11/06

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom: Surel

Adresse: Graveline 231 2e

Demandeur: Surel L.

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐

Installation conçue pour la tension de 2x230 V, AC, Protection branchement: NP A Type: 40 A max

Description du branchement: A.A Type câble: EXVD Section: 4x16 mm²

Alimentation tableau principal: EX4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 9

Type de prise de terre: piquets Résistance de dispersion: 8 Ohms Isolement général: 30 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Net
20/11/06
Netmanagemat

Le différentiel général était ☒ a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 23/11 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE ☒ EST ☐ N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION - ~~ETAIT~~ - ~~PEUT ETRE~~ - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Net

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: ASUTASI

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général

Nom, N° Agent, Signature

D. A. 11/12/06